

**PROJET DE MOTION**

**Pour la création d'un fonds à destination de l'économie et des activités des acteurs locaux de Plan-les-Ouates**

Considérant :

La volonté de la Commune de soutenir le développement des actions locales, que cela soit au niveau de la production, de la consommation ou des activités,

les incertitudes dans les développements économiques induits par l'arrivée du Covid 19,

la nécessité de pouvoir répondre rapidement et efficacement à des situations nouvelles et des projets innovants,

la motion M 06-2021 acceptée à l'unanimité,

l'importance de notre zone industrielle et des revenus importants de la taxe professionnelle,

la volonté de redistribuer une partie des revenus de la taxe communale pour un développement économique durable et local,

**le Conseil municipal demande  
au Conseil administratif**

par  oui,  non et  abstention

- \* De créer un fonds de soutien au développement économique local.
- \* De prendre chaque année l'équivalent d'au moins 10% des revenus de la taxe professionnelle pour alimenter ce fonds.
- \* De créer un règlement interne au fonds, ainsi que des directives d'attributions.

Signataires :

Membres de la commission des finances : **à confirmer**

## **Exposé des motifs**

Plan-les-Ouates est une Commune avec une belle zone industrielle dont la production est en grande partie exportée. La commune bénéficie de revenus importants grâce aux impôts sur les personnes physiques (travailleurs et travailleuses), sur les bénéfices des entreprises, mais aussi sur la taxe professionnelle.

Cette taxe est la seule à être communale et est souvent mal comprise par les entreprises. Pourtant, elle est essentielle à l'équilibre de notre budget.

Pour donner à la taxe professionnelle une meilleure visibilité sur son rôle et d'en faire une part de RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) pour les entreprises, la motion propose que l'équivalent d'au moins 10% de cette taxe soit versée annuellement dans un fonds à créer.

Ce fonds aurait comme but de développer l'économie locale au niveau de la production, de la consommation ou des activités. Il permettrait ainsi de financer des appels à projets qui répondraient aux critères d'attributions qui auront été définis.

Le fonds serait administré par un Conseil mixte de représentant-e-s de la Communes et de représentant-e-s des associations des entreprises situées sur la Commune.